

## ABONNEMENTS

SUISSE  
1 an . fr 5.—  
6 mois . . 2.50  
3 mois . . 1.25  
1 mois . . 0.45

ETRANGER  
Le port en sus

## ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emplois.  
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

# LA SENTINELLE

ET LE  
COURRIER  
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL  
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE  
PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI  
Rédaction et Administration: Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-de-FONDS

Que les Camarades qui tiennent à nous aider dans notre tâche d'émancipation travaillent sans relâche à trouver de nouveaux abonnés et à faire valoir les annonces de LA SENTINELLE

## AUX MÈRES CONSCIENTES

(à faire lire par toutes les femmes.)

Un nouveau Moloch dévore vos enfants.

Sous prétexte de défendre le sol de la Patrie, en réalité pour maintenir les privilèges de la classe possédante, on vous arrache vos fils pour les enfermer dans les casernes, écoles du vol et de l'assassinat, où ils deviendront peut-être ce que nous avons vu devenir nombre des expéditionnaires de Chine : de véritables bandits, violant, pillant, assassinant.

Ils contracteront à la caserne des vices honteux dont vous vous êtes efforcés de les préserver, tels l'ivrognerie et la débauche.

Et vous devrez vous estimer heureuses, ô mères, si, de la caserne, ils ne rapportent non plus l'oubli des leçons de votre affection, mais ces maladies innombrables dont les effets rejailliront sur une progéniture tarée.

Or la raison et la conscience nous disent que tous les hommes sont frères : la vie des fils dont les mères habitent par-delà les frontières est aussi sacrée, ô mères, que celle de vos propres enfants.

Ceux qui nous disent qu'une armée est nécessaire ; que sans elle l'étranger viendrait vous réduire en servitude, vous ravir votre honneur, vous égorger, ceux qui vous disent cela mentent.

Est-ce que notre société féroce ne nous saigne pas aux quatre membres, lorsqu'elle fait travailler vos fils à un salaire de famine, — lorsqu'elle pousse vos filles, ô mères, au suicide, quand ce n'est pas à quelque chose de pire.

On cherche à vous effrayer afin que, convaincues de la nécessité des armées, vous fassiez, ô mères, le sacrifice de votre fils.

Et lorsque ceux-ci, hâchés par la mitraille, combleront pêle-mêle un fossé creusé à la hâte sur le champ de carnage, ce n'est pas la patrie qui vous les remplacera. Elle ne viendra pas davantage sécher vos larmes. Que lui importe à la Patrie, votre douleur et votre vieillesse ?

Le jouisseur dont la mort de vos fils aura protégé la propriété et les rentes ne vous saura aucun gré de les avoir mis au monde.

A vous, ô mères, de réagir.

Comment cela ? dites-vous, nous sommes si faibles, nous, pauvres femmes ! Il existe un moyen bien simple, c'est d'apprendre à vos enfants à haïr la violence. Montrez-leur, dès la tendre enfance, les avantages de la bonne en-

tente entre camarades. Enseignez-leur que la vie d'autrui est chose sacrée et que quiconque y attente — Etat ou particulier — commet un crime.

Portez toute votre attention sur ce qu'ils apprennent à l'école ; on y fausse généralement leur conscience et leur esprit en leur représentant les grands tueurs d'hommes comme les protecteurs, les bienfaiteurs de la Patrie. Rien de plus pernicieux que ces récits et ces biographies pour ces jeunes intelligences. Indiquez-leur le néant de ces faits d'armes.

Gardez-vous de laisser sous leur yeux de ces images qui illustrent le meurtre ; de leur donner, comme jouets, des imitations d'armes, de soldats ou d'uniformes. Inspirez-leur l'horreur de ces batailles entre enfants, amusements néfastes, qui éveillent l'esprit belliqueux et le goût du sang, lesquels sommeillent au fond de l'âme humaine.

Il est imprudent de dire : « Ceci n'est rien » ou « c'est trop peu de chose » : les petites causes engendrent les grands effets. Faute de le comprendre, nombre de mères ont vu fondre sur leurs bien-aimés, calamités et catastrophes. A vous, ô mères conscientes, de les leur éviter par l'éducation que vous leur donnerez.

(L'Ere Nouvelle) JULES GOUTAUDIER.

## Abattoirs et maisons ouvrières

Mon intention n'est pas de discuter l'opportunité de la construction de nouveaux abattoirs, je voudrais seulement faire une petite comparaison.

Le Conseil Communal demande un million et cent mille francs pour construire un nouvel abattoir ultra moderne où tout sera rupin et astiqué d'après les dernières données de la science. Ce sera certes une satisfaction pour ceux d'entre nous qui souffrent de la crise de savoir que les heureux qui peuvent encore se payer de la viande auront celle-ci dans les meilleures conditions hygiéniques possibles.

Tout au plus si j'étais membre du Conseil Général, pourrai-je demander au Conseil Communal s'il est logique qu'après avoir doté les abattoirs d'un capital de 1.100.000 francs cet établissement rapportera 10.000 francs de moins qu'il ne rapporte actuellement malgré une augmentation prévue des taxes d'abattage, ou bien si ces messieurs ne sont pas optimistes en ne prévoyant que fr. 10.000 par année pour entretien et renouvellement d'un matériel et d'installations du coût de 1.100.000 francs soit un peu

moins que 1 %, encore passe pour les bâtiments mais pour des machines une réserve de 1 % pour entretien et renouvellement me laisse rêveur..... et inquiet. Tout au plus pourrait-on s'étonner aussi de trouver dans le rapport du Conseil Communal un poste de 75.000 francs pour bâtiment administratif ; eh bien ! ce ne sera pas du toc les bureaux du vétérinaire et du comptable.

Mais passons sur ces détails je ne suis pas du Conseil général et M. le Dr Bourquin pourrait, avec la grâce qu'on lui connaît, me dire *ça ne vous regarde pas*, revenons à nos moutons, chèvres, bœufs et porcs, pour lesquels la sollicitude du Conseil communal n'est pas moins vive que pour la très intéressante corporation des bouchers de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal déclare avoir la conviction intime que la création de nouveaux abattoirs s'impose d'une façon aussi absolue qu'urgente. Nous ne demandons pas mieux que de partager cette conviction et puisque le crédit de La Chaux-de-Fonds permet une telle dépense nous nous étonnons d'autant plus qu'il ait fallu faire un tel fourbi pour amener les autorités à étudier la question des maisons ouvrières.

Quand le commerce, la sacro-saint commerce de La Chaux-de-Fonds a demandé de nouveaux abattoirs le Conseil communal n'a pas eu besoin d'un mouvement d'opinion publique pour se laisser forcer la main. Mais quand il s'est agi du bien-être de toute une population ouvrière, quand il s'est agi non pas de nettoyer des panses de vache, mais de fournir des appartements sains et avantageux à des centaines de familles, nos autorités ont réussi à renvoyer depuis 10 ans une réforme autrement absolue et urgente et ne cachent pas leur secret désir d'en renvoyer encore une fois l'exécution aux calendes grecques.

Quoi, la commune peut mettre 1,110,000 francs pour des abattoirs et ne pourrait mettre une même somme pour construire 50 maisons pouvant abriter 200 ménages ouvriers ? Ce serait ébranler son crédit disent les uns, comme si la valeur marchande et réalisable de 50 maisons locatives n'est pas supérieure à celle d'un abattoir, tout moderne soit-il.

D'autres disent : l'autorité communale n'est pas compétente pour bâtir des maisons locatives ! Ah le bon billet ! mais elle l'est donc pour construire des écuries et acheter des chaudières, les études de droit qu'a faites M. Tissot le rendent-elles expert en triperie ou le maniement des écus donne-t-il à M. Perrochet une grande connaissance des machines à faire la glace ?

Si les autorités peuvent consulter des experts en abattage pourquoi ne pourraient-elles consulter des experts en bâtisse ? Si la construction d'un abattoir par la commune offre toutes les garanties voulues d'économie et de bienfaisance pourquoi ne pourrait-on construire des maisons ouvrières avec la même économie et la même compétence ?

Enfin attendons 2 mois comme le Conseil communal le demande et nous verrons si cette autorité restera seule à n'être pas convaincue que la construction de 50 maisons ouvrières est une réforme qui s'impose d'une façon aussi absolue qu'urgente.

PILULE.

## Tracasserie policière

Avec son audace habituelle la police genevoise vient d'arrêter le président de la grève des maçons, le camarade Bertachini, en vertu d'une certaine loi sur les conflits collectifs.

Le réactionnaire Odier a trouvé le pou qu'il cherchait dans la paille depuis le début du mouvement des ouvriers maçons.

« Les grévistes sont calmes, nous allons leur faire perdre cette belle dignité, disent les policiers Genevois » ; et joignant le geste à la parole, ces iniques sustentateurs de désordre appliquent un formidable soufflet policier à ceux qu'ils veulent faire sortir de ce calme gênant.

Sur qui retombera la responsabilité de cet acte aussi absurde que lâche ??...

Car nous ne pensons pas que le prolétariat genevois va tendre l'autre joue, il est au contraire fort probable qu'il protestera énergiquement, qu'il réclamera satisfaction.

Et lorsqu'il s'en avisera la suite des tracasseries est préparée : Vienne à se former un cortège de mécontents, un groupe de manifestants inoffensif, vite Odier et sa bande appelleront les sabreurs des 9 et 10 octobre. Puis viendront les expulsions en masse ; de tous ceux qui gêneront les nouveaux Bradford, une partie passera la frontière entre une haie de gendarmes, une autre recevra l'ordre de rejoindre son bataillon et obéira (espérons qu'elle ne sera pas nombreuse), et pour une troisième un Lehmann quelconque donnera son avis aux juges militaires ; tout cela pour mettre fin aux désordres voulus des autorités genevoises.

Déjà la presse bourgeoise prend les devants ; pour essayer de justifier l'arrestation arbitraire de Bertachini elle n'a rien trouvé de mieux que la publi-

cation du casier judiciaire (vrai ou faux ?) de l'homme qu'il faut perdre, son attitude est toute trouvée; quoiqu'il arrive nos bons journaux conservateurs et ultramontains donneront raison aux véritables fauteurs de désordre: Odier & C<sup>ie</sup>.

Mais le soufflet donné pourrait bien être le geste qui provoque l'avalanche: les masses populaires. — et il n'y en a pas qu'à Genève, — ne resteront pas insensibles à pareilles injures, elles ne supporteront nulle part une si violente provocation sans frémir.

V. VALLOTTON.

## SECOND APPEL

La grève des maçons, manœuvres et terrassiers de Genève continue. Nos camarades en sont à leur quatrième semaine de lutte, toujours aussi solidaires, toujours aussi énergiques et décidés.

Intrigues patronales, policières et gouvernementales, rien n'entame le bloc des grévistes, à la dignité desquels le gouvernement a dû rendre hommage.

La cause de nos camarades ayant, dès le début, été reconnue légitime, et leurs réclamations justes et modérées, par toute la presse et par l'opinion, nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour faire appel à toutes les bonnes volontés, à tous les amis de la solidarité ouvrière, à tous les fervents de l'émancipation prolétarienne.

Nos camarades luttent pour leur pain quotidien contre une poignée d'exploiteurs et les soutiens ordinaires des exploités, et il ne sera pas dit que nous les aurons laissés sans leur avoir apporté toute l'aide dont nous sommes susceptibles, tout notre dévouement.

Le Comité fédératif.

Adresser les secours :

en argent, au camarade Decosterd, rue Bovy-Lysberg, 8, Genève;

en nature, pour la cuisine communiste, au camarade Isler, Brasserie des Casernes, Plainpalais, Genève.

**N. B. — Les grévistes sont au nombre de 3000.**

## Le développement d'un „ Milieu Libre “ EN PROVENCE

Parmi les nombreux essais tentés pour la réalisation du communisme libre, un se signale particulièrement à l'attention du monde socialiste, c'est celui lancé récemment par la « Société pour la création d'un Milieu libre en Provence » dont le siège est à Marseille.

Nous devons à la complaisance d'un de nos camarades actuellement là-bas, le document ci-dessous, que nous donnons à nos lecteurs à titre de curiosité.

La conception du Milieu libre qu'ont nos camarades de Provence a l'avantage de faire espérer la réussite de leur tentative ne serait-ce que parce qu'ils se sont assimilés aux essais faits par leurs aînés et qu'ils cherchent à profiter des expériences déjà réalisées dans ce domaine. Nous souhaitons qu'ils trouvent tout le courage nécessaire à la réussite de leur œuvre et, s'ils échouent, qu'ils ne soient pas des hommes perdus pour la cause.

Son but. — Les adhérents, partisans résolus de la théorie expérimentale en sociologie, déclarent, sans prendre d'en-

gagement irrévocable, qu'ils verraient avec joie se développer un milieu dans lequel, livrés entièrement à eux-mêmes, un groupe d'hommes et de femmes mèneraient une vie absolument libre.

Aider à la création d'un milieu en marge de la société a été et est encore la préoccupation de bien des esprits; mais les difficultés du commencement d'exécution sont si grandes que toutes les conceptions sont rarement sorties de la période préparatoire qui a duré quelquefois toute l'existence de celui qui l'avait conçue.

Cependant nous avons eu l'Icarie de Cabot; la Cecilia, et quantité d'autres groupements plus ou moins libres, plus ou moins éphémères, et une preuve que cette question des milieux libres préoccupe les cerveaux, c'est que des écrivains s'y sont intéressés. Par exemple: La Crèche, dans Travail, d'Emile Zola et La Clairière, de Lucien Descaves, qui, ont pendant plus de cent représentations, soulevé l'enthousiasme du public, qui n'était pas entier d'avant-garde.

Diverses raisons ont amené la disparition des milieux libres. Les principales furent celles-ci; en premier lieu, ceux qui les constituèrent y engagèrent tous leurs capitaux, lesquels, employés dès le début, pour leur période d'installation, ne permirent pas le maintien d'une œuvre de longue haleine; en second lieu: la vie d'un groupe d'individus sur un territoire restreint, avec un capital agricole et industriel minime, créait une promiscuité entravant la bonne marche de la tentative. En effet, un coudoement répété et inévitable ne peut qu'irriter les caractères et entraver les initiatives; enfin, ces essais furent tentés dans des pays d'outre-mer, nécessitant une transplantation d'éléments humains qui ne pouvait être avantageuse; enfin, disons-le bien haut, les colonies communistes furent presque toujours établies d'après un plan et des règles conçus a priori. A toutes ces causes, il convient d'ajouter la politique.

Nous croyons donc que pour qu'une expérience de communisme libre soit possible, durable, et non entachée d'influences matérielles ou morales extérieures, il faut tout d'abord réunir un grand nombre de sociétaires, s'engageant à souscrire selon leur volonté et leurs facultés, afin de créer un milieu libre où les individus, ayant demandé à en faire partie, y mèneront la vie qu'il leur plaira de vivre. Les sociétaires déclarent donc n'avoir aucune voix délibérative dans le fonctionnement du milieu libre, créé avec le capital qu'ils ont souscrit. Ils recevront seulement un bulletin mensuel, sorte de rapport qui ne traitant que des opérations financières effectuées par la colonie libre, les tiendra au courant de l'activité des colons.

La réunion d'un grand nombre d'hommes, partisans de la méthode expérimentale en sociologie, a non seulement pour but de constituer le premier capital nécessaire à l'achat du sol, des animaux et du matériel agricole, mais encore de fournir les sommes nécessaires au développement et à l'accroissement de la colonie, de façon à ce que les colons soient à même de produire sur leur domaine les choses nécessaires à leur vie économique, c'est-à-dire à éviter les transactions — achats et ventes — occasionnés par le développement du milieu libre.

Chaque sociétaire, par le premier bulletin mensuel, connaîtra le nom de ses co-associés.

L'adhésion à la Société ne comporte

aucune déclaration philosophique, économique ou politique; elle est simplement financière. Le but unique de la Société est celui-ci: tenter une expérience de communisme libre, expérience dans laquelle la société de développement fournit le capital nécessaire pour la constitution du milieu, les éléments humains étant fournis par la Société de pratique du communisme libre en France.

Société de pratique du communisme libre. — Cette société est fondée pour l'exploitation du capital terrien, agricole, industriel, constitué par les cotisations, souscriptions et dons, des adhérents à la société pour la création d'un milieu libre.

En font partie, les membres de la société financière qui: 1. ont cotisé en un laps de temps quelconque, en un ou plusieurs versements, une somme totale de 30 francs; 2. ceux qui ont demandé à faire partie de la société de pratique; 3. ceux que le sort a désignés parmi les candidats de telle ou telle profession.

Tout membre de la société de pratique vit totalement libre, sur le sol de la société et n'a à rendre compte à personne de sa vie, au point de vue politique, économique, social ou philosophique.

Formule d'adhésion. — Membre de la société financière, partisan du principe de liberté absolue, me reconnaissant suffisamment développé pour, dans une société libre, ne jamais me livrer à la violence sur aucun de mes co-associés, reconnaissant qu'il n'est point besoin d'une force pour imposer le travail aux individus que, libres ils l'exécuteront eux-mêmes pour une foule de raisons qu'il n'est par nécessaire d'énumérer, je demande à faire partie de la société pratique de communisme libre.

Je reconnais que c'est de ma propre initiative que je tente cette expérience. Je me rendrai à mes frais à la Colonie. Au cas où je voudrais quitter la société de pratique, celle-ci me rapatrierait à mon lieu d'origine à ses frais, ceci afin que je ne sois point contraint de vivre dans un milieu, malgré moi, risquant ainsi d'y apporter un trouble préjudiciable à l'expérience. Il est entendu qu'en entrant dans la société je déclare que je voudrais la voir se développer de plus, de telle façon qu'elle arrive à produire sur son sol, le plus possible de vivres et d'objets nécessaires, ceci afin d'éviter les transactions. Espérant par cette tentative aider à prouver aux hommes que c'est dans le communisme libre qu'il est nécessaire de rechercher le bonheur individuel.

Quelques mots explicatifs. — Les colons ne manipulent pas d'argent. Pour leurs menus besoins, voyages, relations avec l'extérieur, ils reçoivent la somme de 2 francs par semaine. Tout ce qui est nécessaire à la matérialité de la vie leur est fourni par la société. Les achats, les ventes, en un mot toute manipulation d'argent est effectuée par le trésorier, d'après les indications des colons.

Le trésorier est donc le seul colon qui manipule les fonds; tous ses achats et ventes seront faits par devant au moins deux colons qui, par leurs signatures constateront et approuveront que les factures sont conformes. Le trésorier exerce sa fonction une semaine et son remplaçant est pris à tour de rôle à partir du plus ancien membre de la Société.

Quand il sera possible de faire venir un nouveau colon, les membres tireront au sort le nom du futur colon parmi les

postulants de la profession jugée nécessaire. Ainsi se recruteront les colons.

Principe fondamental de l'expérience.

— Des matérialistes, des communistes, des individualistes, des scientifiques, des naturiens, c'est-à-dire des individus de philosophies et de conceptions économiques différentes peuvent faire partie de la colonie. Ils sont réunis par une formule commune à tous:

Chacun produira selon ses forces;  
Chacun consommera selon ses besoins.

Il importe donc de déclarer que le but de l'association est essentiellement économique; c'est-à-dire, tendant à prouver que des individus groupés sur un fonds commun, en camaraderie, peuvent produire au moins autant qu'ils consomment. La philosophie, moralité découlant de l'expérience est affaire de conclusion personnelle à chacun des co-associés.

Les initiateurs de cette tentative soumettent ce projet à l'attention des hommes tourmentés par la solution de la question sociale et font appel à tous pour le réaliser au plus tôt dans toute son acceptation.

Les personnes qui désirent d'autres renseignements sur cette œuvre peuvent écrire à E. Merle, Allées de Meilhan, 34, Marseille.

## Le progrès capitaliste

Les économistes à la solde de la classe capitaliste plus préoccupés en général de défendre les intérêts des privilégiés que les paient que d'étudier les faits pour eux-mêmes, se garderont probablement de commenter le phénomène économique qui a soulevé la réprobation générale de notre population à l'égard des patrons fabricants de ressorts Perret frères et qui a provoqué les manifestations dont tous les journaux ont parlé.

Les patrons Perret frères qui se distinguent de leurs confrères par leur cynisme et leur brutalité ont fait avancer d'un pas ce progrès industriel si hautement loué par l'économie bourgeoise. Ils ont introduit de nouvelles machines pour la fabrication de leurs produits. Il en devrait résulter selon les coupures de la Feuille du Dimanche et les articles de la Tribune Libre une hausse des salaires et par suite une amélioration du sort des travailleurs. Mais voyez la malice de ces derniers, ils se rebiffent contre un progrès aussi éclatant et trouvent l'amélioration douteuse. Au nombre de plusieurs milliers ils vont tuer leurs bienfaiteurs. Voilà ce que c'est de manquer de ce raisonnement calme que les gros traitements vous donnent si facilement.

Voici le raisonnement que tiennent ces malheureux ouvriers: La machine, disent-ils, est un progrès, nous ne le contestons pas, puisqu'elle est susceptible de faciliter notre effort et de l'abrégier, et l'air de l'atelier ne nous plaît pas si extraordinairement que nous refusions d'y séjourner moins longtemps chaque jour. Mais la machine, entre les mains des capitalistes, genre Perret frères, aboutit à de tout autres résultats.

Elle réduit bien effectivement le temps de travail, mais elle réduit en même temps le salaire et même le supprime. L'ouvrier qualifié, c'est-à-dire connaissant un métier, est évidemment apte à faire mouvoir la machine, mais le maniement de la machine peut être confié à d'autres également. C'est précisément ce que fait le capitaliste. L'ouvrier qualifié devient quelque chose de superflu,

il est remplacé par la femme, l'enfant et le manoeuvre ou en d'autres termes, l'ignorant. Ceux-ci se contentent d'un salaire moindre, ils sont une pâte plus maniable et procurent de plus gros bénéfices à l'employeur.

Le patron est d'ailleurs poussé à cette extrémité par le régime de concurrence capitaliste; pour triompher de ses concurrents, il faut qu'il livre à meilleur marché qu'eux; c'est ce que l'emploi des femmes, des enfants et des manoeuvres lui permet de faire. Ses concurrents sont ensuite obligés de le suivre. Le régime capitaliste aboutit donc au sacrifice complet de la classe ouvrière, il sacrifie d'une part les ouvriers adultes en les réduisant au chômage et, d'autre part, il sacrifie les femmes et les enfants en les vouant à des occupations qui ne sont ni de leur sexe, ni de leur âge. C'est contre ce régime que nous luttons, nous avons contre nous la classe capitaliste entière et jusqu'à nos camarades qui ne comprennent pas. L'avenir nous dira qui triomphera dans cette lutte. Dans tous les cas elle a jusqu'à ce jour, rarement été soutenue de la part des capitalistes, avec autant de mauvaise foi et de sans-gêne que n'en ont montré les patrons Perret frères.

C. NAINE.

### Chronique Locale

**Souscription pour venir en aide à notre ex-imprimeur Marquis condamné par les juges de Porrentruy à 400 frs. de dommages-intérêts, plus les frais, pour avoir imprimé sur notre ordre dans La Sentinelle, un article où l'intention de calomnier a été reconnue.**

Listes précédentes	Fr. 125.45
Un qui recommande de donner encore	» 0.50
<b>Total à ce jour</b>	<b>Fr. 125.95</b>

La souscription continue et nous la recommandons chaleureusement à tous les ennemis de l'injustice.

Les sommes les plus minimes sont reçues au bureau de "LA SENTINELLE" et chez Pierre Nicol fils, à Porrentruy.

### TRIPLE CAMOUFLET

Les frères Perret, après avoir subi la mise à l'index prononcée par l'Union syndicale des faiseurs de ressorts; après avoir été cloués au pilori de l'opinion publique par la grande et imposante manifestation du 7 août écoulé, sont affectés d'un troisième camouflet. Le tribunal arbitral constitué par la société des Fabricants de ressorts d'une part et les frères Perret de l'autre, a rendu son jugement. Ces derniers sont, paraît-il, condamnés à payer une amende de 300 francs, en plus des frais qui se montent à 100 fr. — et sont contraints de se conformer aux statuts de la Société des Fabricants jusqu'au délai légal de la dénonciation.

Quelle tuile, mes amis! Où sont-ils les lauriers d'antan? L'effet moral de condamnation quel sera-t-il?

Nul, assurément. Les frères Perret sont des ambitieux qui veulent dominer par la force dans tout et partout. Ils ne tiendront compte ni du jugement arbitral, ni de l'opinion publique et s'obstineront à défier patrons et ouvriers.

Il est donc de toute nécessité que les deux organisations, patronale et ouvrière, agissent de concert et par des mesures rigoureuses, restreignent le champ d'activité de cette fabrique de miséreux. Il

y va de l'intérêt de tous; chacun doit donc s'atteler à la tâche et travailler résolument à la solution du problème, qui est le respect réciproque de la convention interdisant la fabrication du ressort double-longueur et limitant le travail des femmes.

Nous avons en mains l'arme nécessaire pour combattre et réduire à néant cette tentative des frères Perret, de monopoliser pour eux seuls la fabrication du ressort par des procédés qui sont la négation de tout un passé qui a été et qui restera, si nous le voulons bien, la supériorité du ressort suisse.

Le voudrons-nous? Qui vivra verra!

LÉONIDAS

### Chronique Jurassienne

**Porrentruy. — Union ouvrière.**

— Demain dimanche, à 10 1/2 h. du matin, assemblée générale des membres appartenant à l'Union ouvrière au Café des Allées (A. Wyss).

Des questions de très haute importance devant être traitées à cette assemblée, il est recommandé à tous les membres sans exception d'y assister.

Tout citoyen adhérant au programme socialiste peut en tout temps faire partie de l'Union ouvrière.

Le Comité.

On nous écrit :

La rue appartient-elle à une seule famille de la ville et lui est-il dévolu à elle seule le droit de vendre ses produits aux consommateurs? Telles sont les questions que se posaient dernièrement bon nombre de citoyens témoins d'une guerre ouverte entre la famille Maillat, fruitiers et les deux ou trois pauvres diables de marchands qui essaient de gagner quelque argent sur la rue municipale.

L'autre jour, on mettait les places en vente aux enchères; la famille Maillat, composée de trois personnes, loua trois places et tenta l'impossible pour que d'autres marchands concurrents ne puissent en avoir, à tel point qu'une bagarre surgit entre Maillat fils et un marchand des quatre saisons.

N'y aurait-il pas lieu de parer à une injustice criante, c'est-à-dire de restreindre le nombre des places achetées par la même famille, afin que chaque marchand puisse disposer d'un emplacement convenable pour étaler ses produits. Il semble, à voir les agissements de la famille Maillat, fruitier, que la rue lui appartient à elle exclusivement et que tout autre concurrent doit être évincé, chose qui ne doit pas exister. Chacun se souvient de la sale histoire des poissons de la gare. N'était-ce pas la même chose?

Un lecteur.

**Et l'Ecole de commerce!**

De divers côtés, on nous demande où en est la question de création d'une Ecole de commerce à l'Ecole cantonale de notre ville. Le soin en avait été laissé à la commission de l'Ecole cantonale et au Conseil municipal pour étudier la question et rapporter à ce sujet.

Mais depuis, il semble que la chose est morte et enterrée, ce qui serait bien regrettable. Peut-être que les canicules influent sensiblement sur le cerveau des rapporteurs. Espérons cependant que pour Paques, il y aura quelque chose de fait.

Nos journaux locaux annonçaient naïvement que M. Ch Schick, boucher en

notre ville, ayant recouru devant le Conseil exécutif contre la défense qui lui avait été faite par le Conseil communal d'introduire de France d'autres pièces de bétail que des bœufs, vient de voir son recours adopté par le gouvernement.

Celui-ci se base sur la liberté du commerce et déclare comme inconstitutionnel l'arrêté du Conseil municipal porté à l'encontre de M. Ch. Schick et fait retomber sur cette autorité toutes les conséquences qui peuvent résulter de cette violation de la Constitution.

Or, il y a deux ans environ que M. Ch. Schick a reçu la signification lui interdisant d'amener de France tout le bétail qu'il aurait voulu pour sa boucherie.

Qui a provoqué cette restriction? N'y a-t-il pas là-dessous une odieuse machination de MM. les maîtres bouchers de la ville?

Il nous revient que M. Ch. Schick réclamera plusieurs milliers de francs de dommages-intérêts pour le tort que lui a causé cette restriction de vente. Qui paiera les pots cassés?

**Delémont. —** On nous écrit :

Il m'est impossible de laisser passer sous silence l'acte déloyal qui s'est commis dans notre ville.

Un jeune homme ayant encore six mois d'école à terminer et voulant entre ses heures de classe et pendant ses jours de congé, gagner quelques sous afin d'aider sa pauvre mère — celle-ci ayant encore à sa charge plusieurs enfants — fit mettre une annonce dans le *Démocrate* pour solliciter une place de commissionnaire dans n'importe quel magasin ou atelier.

MM. Rais et Schmied, grands négociants (*sic*) en ferronnerie, vaisselle, houille, coke, anthracite, etc. et ayant entrepris il y a quelque temps un commerce de bois, engagèrent le jeune homme en question.

Au bout de deux mois, n'ayant jamais reçu aucun salaire de ses patrons, le jeune homme envoya sa mère afin de savoir quel arrangement ils feraient entre eux. Combien croyez-vous que ces messieurs ont osé offrir? 20 centimes.

Vingt centimes par jour, sans la chambre et la pension naturellement, pour conduire leur bois à domicile et le porter jusque dans les mansardes des maisons.

Est-il possible que de nos jours, on ose encore se servir de pareils procédés envers de jeunes gens tout dévoués à aider leurs vieux parents. Des patrons comme MM. Rais et Schmied méritent d'être signalés et cloués au pilori par tous les ouvriers.

Un écorcé.

### BIBLIOGRAPHIE

**William Ritter. Leurs lys et leurs roses.** Paris, Société du Mercure de France. — Le dernier roman de Monsieur William Ritter, « *Leurs lys et leurs roses* », est un livre qui n'augmentera pas la gloire de son auteur, elle ne la diminuera pas non plus.

L'intrigue d'ailleurs en est banale; c'est l'histoire sans cesse contée d'une princesse ou d'une contesse quelconque amoureuse bêtement et passionnément d'un tzigane plus quelconque encore. Elle lui accorde ce qu'elle ne pourra donner à son mari futur. Elle le lui accorde en pleine forêt, en pleine tempête ce qui éteint sa fougue et allume ses remords. Elle tombe évidemment malade et un trop pâle petit jeune homme la veille, se bat pour elle, assassine un brave officier qu'il croit être le séducteur de celle qu'il aime. Le pâle amant épouse la contesse convalescente et tous deux avouent qu'ils ne sont que des enfants; l'aveu est touchant autant qu'inattendu.

Le volume débute lourdement péniblement et rebute maint lecteur, la description de l'orage qui s'abat sur Vienne touche au chef-d'œuvre et sauve l'ouvrage; la fin ne vaut pas mieux que les quatre-vingt premières pages.

Dimanche 16 Août

PHARMACIE D'OFFICE  
Pharmacie BOISOT

Adresses utiles

**S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40**  
Installation d'eau et Gaz. Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin. *Devis gratuit sur demande.*

**JEAN WEBER, Rue Fritz Courvoisier, 4. La Chaux-de-Fonds.** — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs, Farines, Sons et Avoines, gros et détail.

**WILLE-NOTZ, Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Avoines, Merceries, Laines et Cotons.**

**AMEUBLEMENT & TAPISSERIE**  
Ch. Frey, Industrie, 2. Choix immense de meubles garantis. Spécialité de lits complets de toute confiance.

**MAGASIN DU PRINTEMPS**  
J. Madle. Atelier spécial pour vêtements sur mesure. Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants. Rue Léopold-Robert, 40, CHAUX-DE-FONDS

**AU GAGNE-PETIT, Lainages Soiries**  
E. Meyer & Cie., Rue du Stand, 6. Corssets français, prix de fabrique. — Blancs.

**JULES VERTHIER, Rue Neuve, 10**  
Grand choix de Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates.

**GRAND BAZAR, Spécialité d'articles mortuaires en tous genres**  
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres. **DU PANIER-FLEURI**

**BRASSERIE DE LA COMÈTE**  
Ulrich Frères. — Bière, façon Munich et Pilsen, en fûts et en bouteilles.

**CERCLE OUVRIER, Serre, 35 a**  
Ancienne Synagogue. Consommations de premier choix. Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. Téléphone.

**PHARMACIE CENTRALE, Charles Béguin,**  
Rue Léopold-Robert, 16, La Chaux-de-Fonds. Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux minérales. — Articles de pansements.

**MOKA DES FAMILLES** Demandez à vos épiciers la Chicorée Moka des familles, la seule garantie pure racine de chicorée. E. Nicolet & Cie., Fabricants, Genève.

Pour 1 fr. 90

on s'abonne à LA SENTINELLE dès maintenant à fin d'année par simple carte postale adressée à P. Nicol fils, Porrentruy, ou Administration de LA SENTINELLE, Chaux-de-Fonds.

Que Ta volonté soit faite.  
Matt. 26, v. 42.

Monsieur et Madame Henri Rieckel-Rochat, Monsieur et Madame Henry Rieckel-Jeanerret et leurs enfants, Madame et Monsieur Julien Gallet, Madame et Monsieur Jules Breitmeyer et leurs enfants, Madame et Monsieur Emile Golay-Rochat et Mademoiselle Louise Golay à Nyon, les familles Rieckel, Herbst et Durian à Odessa et en Amérique ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent de faire dans la personne de

**MONSIEUR ARNOLD RIECKEL**

leur bien-aimé fils, frère, oncle, neveu et cousin, décédé à Prétoria dans sa 36<sup>me</sup> année à la suite d'une pneumonie.  
Août 1903.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille affligée ne reçoit pas.

Imp. Faust ZUCKINELLI, Locle.

SOCIÉTÉ D'ÉDITION & DE PROPAGANDE SOCIALISTE  
V. VALLOTON, administrateur.

Pour cause de cessation de commerce

# LIQUIDATION COMPLÈTE

GLACES

TABLEAUX

GRAVURES

ENCADREMENTS

de tous les articles en magasin

## HUTMACHER-SCHALCH

Tous les articles sont de première fraîcheur marquées en chiffres connus et seront cédés avec un

Rabais de 20 %

ALBUMS

MAROQUINERIE

PAPETERIES

REGISTRE

Rue Neuve, 9

La Chaux-de-Fonds

## COMBUSTIBLES J. KUNZ-KRENTTEL

Temple-Allemand 13.

Chantier: Doubs 19.

Sapin très sec, 1 fr. 10 et 1 fr. 20. — Déchets de bois, 3 fr. 50 les 100 kg. — Foyard, 1 fr. 20 et 1 fr. 30. — Tourbe, Anthracite belge. — Briquettes 1re marque. — Houille. — Coke. — Charbon foyard. — Sciure.

Téléphone 975.

Téléphone 975.

Faites un Essai  
avec le

## Savon Sunlight



et vous vous en servirez toujours.

Fabriqué par la Savonnerie Helvetia à Olten.

## BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Gust. KIEFER

rue du Progrès 88.

Bœuf, Veau, Mouton, Porc

Première qualité, aux prix du jour

CHARCUTERIE FINE ASSORTIE

Conserves alimentaires, haricots.

petits pois, sardines, thon, etc. — Prix très avantageux.

Téléphone

Dimanche soir, ouvert depuis 5 1/2 heures.

Les commandes peuvent être données à la Succursale rue Daniel Jean-Richard 19. — On porte à domicile.

Se recommande à son ancienne et bonne clientèle, ainsi qu'au public en général.

## Fabrique de Limonades

Eaux gazeuses. — Syphons.

Sirops en tous genres

### F. CHATELAIN, Fils

Rue Daniel Jeanrichard, 37.

LA CHAUX-DE-FONDS

EXPÉDITION AU DEHORS. — FRANCO

## Lessive Schuler

à base  
d'ammoniaque et  
de térébenthine.

Marque „le Chat“ Sur dix paquets un paquet prime!

Marque „Blanca“ Tout paquet renferme un cadeau utile.

## LA SENTINELLE

est en vente au numéro le Mercredi et le Samedi

A COLOMBIER, chez M. Barbezat, Coiffeur.

A NOIRAIGUE, chez M. Bobillier, Coiffeur.

A COUVET, chez M. Borel, Négociant.

AU LOCLE, chez M. Georges Dubois, Place du marché.

A NEUCHÂTEL, Bibliothèque de la Gare.

Kiosque de l'Hôtel-de-Ville.

chez Mlle Mollet, Libraire.

chez M. Day, Coiffeur.

A CERNIER, chez Ph. Jaquet, vendeur de journaux.

A FLEURIER, chez Mme veuve Roz-Lequin, Négociante.

A CORCELLES, chez M. Weber, Coiffeur.

A SAINT-IMIER, au Kiosque jurassien.

A TRAVERS, chez M. Nydegger, Coiffeur.

A PORRENTROY, au Kiosque de la Gare.

A MOUTIER, au Kiosque de M. Glasson.

A DELÉMONT, au Kiosque de la Gare,

A TAVANNES, chez M. Battaglia, Coiffeur.

A YVERDON, Bibliothèque de la Gare.

## CHAPELLERIE & PARAPLUIES

Rue Neuve 10

J. Verthier

Rue Neuve 10

Chaux-de-Fonds

CHAPEAUX DE PAILLE

Choix unique

Prix très bas

Se recommande.



Belle Maculature

au bureau de „LA SENTINELLE“

## Vins et Spiritueux en gros

PAUL PEYTREQUIN

Bureaux, rue Neuve 9

Téléphone

Téléphone

Caves et Entrepôts rue de la Serre 92-94

Spécialité de Malaga et Vin de table. — Vins français en fûts et en bouteilles. — Assortiment de Liqueurs fines.

Neuchâtel blanc 1902 extra, 1er choix.

Echantillons à disposition.

Se recommande,

PAUL PEYTREQUIN

Dépêchez-vous!

QUI désire encore au prix ancien des allumettes souffrées si appréciées, commande de suite, caisse à 200 grandes boîtes rondes à seulement Frs. 6.80, s'allumant partout, meilleure marque. Garantie: reprise. P. Joho, expéd. Murt. (Arg.) (W 174 Q)



APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

élégants, solides, garantis

Une année de crédit

Vente par acomptes et au comptant.

Plaques Papiers Produits

Imprimerie ZUCKINELLI

LE LOCLE

## IMPRESSIONS

en tous genres

Journaux

Brochures

Circulaires

Têtes de lettres

Memorandums

Cartes de visite et de convocation, etc.

Conditions spéciales pour Syndicats